

### **Mon retour à PLEUVEN**

J'ai été libéré le 1<sup>er</sup> juillet 1941 à TOULON, on ne pouvait plus partir pour l'ALGERIE et comme mon frère LOUIS était prisonnier, je suis rentré pour donner un coup de main aux parents. Je suis rentré dans la résistance en 1943, chez les FFI.

J'ai été rappelé en fin septembre 1944, après la débâcle des allemands, pour être instructeur mécanicien à l'école aéro-navale de LARTIGUE au sud d'ORAN en ALGERIE. Je suis revenu en France en 1945 et je me suis marié cette année là avec Caroline MORVAN, que l'on appelait plus couramment *Line*, nous nous fréquentions depuis 1943, nous avons été mariés 55 ans, elle nous a quitté le 12 mars 2000. J'ai acheté ma maison actuelle en 1949 où j'ai tenu mon commerce de cycles jusqu'à ma retraite.



Mariage de Caroline MORVAN et d' Yvon Le MAOUT en 1945 à PLEUVEN

*Photos aimablement prêtées par Yvon Le Maout*

### ***Souvenirs recueillis par Raymonde Le PAGE***



## **ELECTRIFICATION A PLEUVEN**

Comme pour beaucoup de systèmes modernes, les communes rurales ont dû attendre plusieurs années avant d'accéder au progrès. Il s'est passé environ dix ans entre la reconnaissance de l'intérêt pour les habitants et la réalisation des travaux.

### **1920 Réflexions intercommunales sur l'organisation à mettre en place**

Séance extraordinaire du 3 septembre 1920 :

Extraits des délibérations : Mr le Maire soumet au conseil municipal la question de la création d'un syndicat de communes en vue de l'établissement d'un secteur rural de distribution électrique dans la région.

Le conseil municipal examine la question ; en fin de compte le conseil se rallie à la proposition et décide :

1<sup>er</sup> de constituer avec les communes du canton de FOUESNANT et s'il y a lieu avec d'autres communes des environs, un syndicat de communes ayant pour objet l'installation de concession d'une distribution d'énergie électrique sur leur territoire.

2<sup>ème</sup> de consacrer en principe à cette œuvre les ressources nécessaires.

3<sup>ème</sup> de demander les conseils d'un service de génie rural sur l'affaire, ainsi que son concours pour l'établissement du projet en même temps que l'allocation éventuelle d'une subvention du ministre de l'agriculture pour aider à l'exécution des travaux.

### **1923 Le canton s'organise**

Séance extraordinaire du 30 septembre 1923 :

Le comité d'électrification rurale du canton de FOUESNANT a décidé de demander aux communes leur adhésion au syndicat. Le maire fait une présentation du mode de fonctionnement du syndicat.

### **1925 Enquête d'utilité publique**

Séance extraordinaire du 2 août 1925

*Extrait des délibérations* : le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête d'utilité publique pour la distribution de l'énergie électrique.

Considérant : que l'énergie électrique rend d'énormes services comme éclairage et force motrice, tant au point de vue économique qu'hygiénique, qu'elle est à la convenance de tout le monde et de toutes les bourses, que vu sa grande utilité il y a lieu d'en généraliser la distribution à la ville comme à la campagne, émet le vœu que la distribution de l'énergie électrique se fasse le plus rapidement et le plus complètement se faire se pourra ;

*\* On peut se demander si le secrétaire a commis une erreur en transcrivant les propos tenus au conseil municipal ? Mais on peut aussi supposer que c'était une formule qui signifie : faire aussi bien qu'il est possible de faire comme dans l'expression : autant qu'on peut .*

### **1928 Adhésion**

Séance ordinaire du 5 février 1928

*Extrait des délibérations* : Le conseil municipal décide de donner l'adhésion de principe de la commune de PLEUVEN au syndicat intercommunal en formation dans la région, de demander à Mr le ministre de l'agriculture le concours du service du génie rural tant pour la formation que pour le fonctionnement ultérieur de ce syndicat, de déléguer Mrs CHALONY et GARIN pour représenter la commune aux séances du comité du syndicat.

Séance ordinaire le 2 septembre 1928

*Extrait des délibérations* : Le conseil municipal décide de l'adhésion définitive à la constitution d'un syndicat qui aura pour objet la construction et l'exploitation d'une distribution d'énergie électrique sur le territoire de la commune de PLEUVEN.

### **1929 Emprunt**

Séance ordinaire du 28 mai 1929

Le conseil municipal prend la décision de faire un emprunt auprès des particuliers au taux de 5% car le crédit foncier de France et la caisse des dépôts et consignations ne consentent des prêts aux collectivités qu'à des taux très élevés.